

**SOIXANTE-ONZIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS  
UNIES**

**DEUXIEME COMMISSION**

**Examen du point 23 relatif à l'éradication de la  
pauvreté et d'autres questions liées au  
développement**

**INTERVENTION DE SON EXCELLENCE  
MONSIEUR ISSA KONFOUROU,  
AMBASSADEUR, REPRESENTANT  
PERMANENT DU MALI AUPRES DES NATIONS  
UNIES**

*Seul le texte prononcé fait foi*

**New York, le 17 octobre 2016**

**Monsieur le Président,**

Prenant la parole pour la première fois, je tiens à vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour votre élection à la présidence de la deuxième Commission et, en même temps, exprimer notre appréciation positive du travail remarquable qu'accomplissent les membres de votre bureau.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre coopération totale pour un plein succès à nos travaux.

**Monsieur le Président,**

La délégation du Mali s'associe aux déclarations faites par la Thaïlande et le Bangladesh respectivement aux noms du G77 plus la Chine et des pays les moins avancés.

A titre national, je voudrais faire les observations suivantes.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation se réjouit du choix du thème du jour qui porte sur “ l'éradication de la pauvreté et d'autres questions du développement” en ce sens que l'atteinte des objectifs du Développement durable à l'horizon 2030 est inscrite au premier rang des priorités du Gouvernement de la République du Mali.

Participe de cette volonté politique, l'élaboration du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREED) qui porte sur la période 2016-2018.

Ce cadre stratégique, qui constitue à moyen terme la référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement, tant au niveau national que sectoriel, s'articule autour de cinq axes à savoir :

1. le renforcement de la paix et de la sécurité;
2. le renforcement de la stabilité du cadre macro-économique;

3. la promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois;
4. le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base;
5. le développement institutionnel et la bonne gouvernance.

L'objectif global du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable 2016-2018 est « de promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé.

La mise en œuvre de ce Cadre stratégique permettra au Gouvernement du Mali d'honorer ses engagements au titre des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

**Monsieur le Président,**

Pour résoudre durablement la crise multidimensionnelle qui frappe mon pays depuis janvier 2012, le Gouvernement est fortement engagé dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Cet Accord, en plus de ses dimensions politiques et sécuritaires, consacre une place de choix au volet développement de tout le Mali, avec un accent particulier sur les régions du Nord du pays.

Ainsi, en application de cet Accord, le Gouvernement du Mali a adopté le Plan d'Urgence et de Relèvement pour la période intérimaire 2016-2017. En plus, il travaille actuellement à l'élaboration de la Stratégie spécifique de Développement des Régions du Nord du Mali et celle de l'architecture financière du Fonds de Développement Durable des Régions du Nord. Ce fonds, faut-il le rappeler, sera abondé en premier lieu par environ 457 millions d'euros sur la période 2016-2018, considérés comme étant une partie de « l'effort de paix » du Gouvernement du Mali. A ces actions s'ajoute la mise en place des Agences de Développement régional.

**Monsieur le Président,**

Au Mali, le Gouvernement demeure convaincu que l'éradication de la pauvreté passe nécessairement par la promotion de l'égalité des sexes. C'est fort de cet esprit que l'Assemblée nationale du Mali a adopté, en décembre 2015, la loi sur les quotas qui accorde 30% des postes nominatifs et électifs aux femmes.

Le Gouvernement accorde une importance particulière à cette loi, dont l'application effective contribuera sans nul doute à améliorer la participation des femmes dans les institutions nationales de décision.

D'autres actions non moins importantes peuvent être soulignées dans ce chapitre de la promotion de la femme malienne. Il s'agit notamment de l'adoption du Plan national d'action pour l'application de la résolution 1325 (2000), l'adoption de la Politique nationale Genre dont la mise en œuvre a permis aux femmes maliennes d'être représentées à tous les échelons de l'administration publique, y compris au sein des forces armées et de sécurité.

Il convient également de noter la lutte sans merci contre la violence faite à l'égard des femmes, y compris la pratique de la mutilation génitale féminine et le mariage précoce des filles.

Pour assurer l'autonomisation des femmes rurales, le Gouvernement du Mali, à travers le Ministère en charge de la Promotion de la Femme, de l'Enfant, a initié des programmes ciblés, permettant le renforcement des capacités managériales des femmes et leur accès dans les conditions d'égalité à toutes ressources économiques disponibles.

**Monsieur le Président,**

Pour conclure, je voudrais réitérer l'engagement du Gouvernement du Mali à ne ménager aucun effort pour lutter toutes les formes de pauvreté à l'horizon 2030 et inviter par la même occasion les partenaires techniques et financiers à honorer les engagements pris lors des conférences des donateurs à Paris et à Bruxelles consacrées au développement du Mali.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**